

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 28 novembre 2024

# PROCES-VERBAL

Le **vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre** à 19h00, séance ordinaire du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le 22 novembre 2024, réuni salle Broërech en mairie d'Hennebont, sous la présidence de Michèle DOLLÉ, Présidente.

### ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 16

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée.

### ABSENTE EXCUSÉE : 1

- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée, pouvoir donné à Madame Michèle DOLLÉ.

### AUTRES PERSONNES PRÉSENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

**Nombre total d'administrateurs : 17**

**Quorum : 9**

**Présents : 16**

La séance est présidée par Madame Michèle DOLLÉ, présidente du CCAS d'Hennebont. Elle déclare la séance ouverte et Madame Anne BENABES est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil compte 1 bordereau à voter.

## ORDRE DU JOUR

### 1) ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF À LA FOURNITURE ET À LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS DU CCAS - PROCEDURE FORMALISEE PASSEE SELON L'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le bordereau est présenté conjointement par Anne BENABES et Marie-Laure JESTIN.

La commune compte 5 149 personnes âgées de plus de 60 ans sur Hennebont (Sources RP 2021 INSEE), soit 32,70 % de la population hennebontaise contre 28,5 % en 2015. La part de cette tranche d'âge dans la population est en hausse constante.

La part des 75 ans et plus représente 11,9 % soit 1874 personnes.

Le portage de repas s'intègre dans une offre globale de services de maintien à domicile gérée par le CCAS de la ville d'Hennebont. Ce service de portage de repas fonctionne sur la ville d'Hennebont en liaison froide depuis 2003. Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, à toute personne sortant d'hospitalisation et à toute personne souffrant d'une fatigue physique ou morale.

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le service de portage de repas du CCAS. La consultation, portant sur un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée de 2 ans reconductible une fois 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (avec un montant maximum annuel de 160 000 € HT) a fait l'objet d'une procédure formalisée d'Appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Deux structures ont candidaté au présent marché, à savoir OREDIA/MEDIREST et ANSAMBLE. Les offres ont été analysées sur la base des critères préétablis suivants :

| Critères    |  | Points |
|-------------|--|--------|
| Critère 1 : | Valeur économique appréciée via DQE  | 55     |
| Critère 2 : | Valeur technique appréciée au regard :   | 45     |
| SC1         | Qualité des repas tests : goût, texture, quantité, qualité visuelle et olfactive   | 20     |
| SC2         | Qualité du conditionnement des repas (notamment qualité, praticité et aspects développement durable) au regard du mémoire technique et repas tests | 5      |
| SC3         | Qualité des modalités d'organisation   | 10     |
| SC4         | Qualité du planning (variété des menus, fréquence de la saisonnalité, éléments bio, fait maison, promotion des circuits courts, visuel...)         | 10     |

Le rapport d'analyse des offres a été soumis à la Commission d'appel d'offres (CAO) du CCAS en date du 28 Novembre 2024 à 18h00. La CAO a choisi d'attribuer le marché à la structure OREDIA / MEDIREST constituant l'offre la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres mentionnés ci-dessus.

La délibération n° DS20210503 en date du 27 mai 2021 ne prévoyant pas de délégation de compétence à la Présidente pour les marchés passés en procédure formalisée, il revient au Conseil d'administration d'autoriser la Présidente du CCAS, ou son Représentant, à signer le présent marché.

**Vu** le Code de la Commande Publique,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
**Vu** la délibération N° DS20210503 en date du 27 mai 2021 prévoyant la délégation de compétences du Conseil d'administration à la Présidente du CCAS,  
**Vu** l'avis de la CAO en date du 28 Novembre 2024,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

**→ AUTORISE la Présidente, ou son Représentant, à signer le marché public de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour le service de portage de repas du CCAS ainsi que tous les documents relatifs à cette procédure.**

Présents : 16    Pouvoirs : 1    Total : 17    Exprimés : 17  
Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 3    Non votant : 0

Le Conseil d'administration adopte, avec 14 voix POUR et 3 abstentions, cette délibération.

---

## **INFORMATIONS :**

- **Prochain conseil d'administration :**    Mardi 17 décembre 2024 à 18h15

Fin de séance à 19h30

Signature de la Présidente :

Signature de la Secrétaire :

Michèle DOLLE

Anne BENABES